



Réforme sur les ventes en ligne de lunettes

Actualité législative publié le **26/10/2017**, vu **1496 fois**, Auteur : [laurent vanier](#)

Les réformes sur les lunettes de vue

Les nouvelles lois sur l'optique

Si on s'en tient aux résultats des marchés dans les autres nations, la loi influrait directement le chiffre d'affaires de vente en ligne.

La pourcentage des ventes de lunettes en ligne dans les pays tels atteignent en moyenne 8% et malgré les différentes législation sur ce marché.

En France, ce pourcentage est moins haut mais progresse d'année en années.

Les marges des opticiens

La loi sur l'écart pupillaires indiqué l'ordonnance va augmenter le nombre de vente en ligne.

Dans ce contexte, les opticiens en boutique vont certainement ajuster leur prix pour rester compétitifs par rapport à la vente en ligne.

N'oublions pas que certains opticiens margent les lunettes de vue à hauteur de 200% ce qui oblige grand nombre de personnes à demander un [crédit](#) pour payer ses lunettes. C'est pour cela que la tendance est plutôt d'acheter ses lunettes en ligne.